

Avoriaz, le 19 février 2019

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ALDA

Mercredi 26 décembre 2018, à 18H00

**Office de tourisme
Salle des Festivals
74 110 AVORIAZ**

La liste des personnes présentes ou représentées est consultable au bureau de l'ALDA.

Le livre de présence est signé lors de l'entrée en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Guy DION.

Le Président appelle deux scrutateurs conformément au règlement. Messieurs Albert GALLAND et Joël GILBERT se portent volontaires.

Damien TRETHER, Directeur de l'ALDA, est désigné comme Secrétaire de séance et sera assisté de Céline CASIER, Secrétaire de l'ALDA.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport Moral du Président (**Résolution 1**).
2. Rapport de l'expert-comptable et approbation des comptes (**Résolution 2**).
3. Quitus de gestion (**Résolution 3**).
4. Renouvellement du tiers sortant du Syndicat au titre de l'exercice 2018/2019 (**résolution 4**).
Sont membres sortants cette année :
Messieurs : Alain BLAS, Georges COQUILLARD, Guy DION, Francis GIDOIN, Yves MICHEL (remplaçant de Emmanuel ARENS), Bernard TAVERNIER.
5. Questions diverses.

Les annexes de ce procès-verbal sont consultables sur le site internet de l'ALDA : alda-avoriaz.eu

(Page d'accueil ⇨ Documents ⇨ Comptes-rendus Assemblées Générales)

Annexe 1 : Compte de résultat et bilan simplifiés.

Annexe 2 : Budget comparatif.

Annexe 3 : Présentation de l'expert-comptable.

Annexe 4 : Présentation projetée en séance.

Vous pouvez également vous adresser à nos services pour obtenir ces documents par courriel.

ALDA // Résidence Malinka rdc – 116 rue du Douchka – 74 110 AVORIAZ

☎ 04 50 74 15 75 – E-mail : alda-avoriaz@orange.fr

1. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT :

1. Avoriaz évolue, s'agrandit, se rénove, preuve de son succès et son attractivité touristique. De nombreux chantiers ont eu lieu ou sont encore en cours. L'ALDA et la Mairie ont œuvré pour limiter les nuisances :

Nous avons en particulier des **nouvelles constructions** : un hôtel le **MIL 8**, un nouvel immeuble : **l'Ariétis** (le Crozat C0), un **Hôtel Éphémère d'Accor** qui est en cours de montage près de la Chapelle pour cette saison, 3 nouveaux chalets...

Des nouveaux lieux de fêtes sont apparus : **la Folie Douce**, le **Bowling rénové** avec 4 pistes et 2 Bars dont le **ROC**, cela vous rappelle quelque chose, les nostalgiques ? **La Cabane**. L'ancien immeuble du Club Med est maintenant managé par la société de tourisme **Belambra**...

2. Pour garder le **caractère piétonnier d'Avoriaz** avec les **futurs projets d'extensions**, il faut améliorer la circulation et la mobilité des piétons et éviter que les quartiers soient isolés... **Un cabinet d'urbanisme spécialisé dans la mobilité** est mandaté pour nous faire des propositions.
3. La mobilité passe aussi par les moyens de transports. **Les chevaux avec leurs traîneaux** prennent une part importante dans nos transports de personnes et font partie de l'image d'Avoriaz à laquelle tout le monde d'Avoriaz est attaché. L'optimisation de ces transports avec la **géolocalisation des traîneaux et des chenillettes** est en cours d'étude.
4. Les véhicules de transport, Dieu sait combien ils sont nécessaires pour alimenter et nourrir une station de 18 000 lits, ont un impact visuel, sonore et environnemental non négligeable. Avec la Mairie, nous lançons une étude sur des véhicules propres, avec une motorisation électrique dans un premier temps : **la PEPITE**. Naturellement, le **financement** est au cœur de notre problématique de renouvellement, nous investiguons les différentes façons d'obtenir des fonds : les subventions d'organismes publics ou la coopération avec de grands groupes.
5. Le **calculateur-enregistreur** que nous avons installé sur le prototype DIAMANT de chenillette new-look Avoriaz, nous a donné des informations extrêmement utiles sur la puissance nécessaire à la propulsion électrique dans notre environnement de montagne. Il nous a permis aussi de mettre en évidence clairement que la puissance installée sur le **DIAMANT** était insuffisante et qu'il nécessitait un moteur plus puissant. Le remplacement du moteur est en cours chez le constructeur et il doit être livré avant **le 9 janvier**.
6. Après notre **vote positif à l'AG** cet été, de l'appel fonds pour le déploiement de la fibre haut débit, STS 74 a commencé le raccordement des immeubles. L'avancement actuel laisse présager, qu'en grande partie, **les immeubles et chalets seront reliés en décembre 2019**.
Les propriétaires, dans les immeubles déjà fibrés, pourront recevoir un débit de **100 Mbps en symétrique** cet hiver, s'ils en font la demande. En cas de problème sur le réseau, il faut appeler le 09 72 39 85 29, 90 % des incidents sont d'origine privé ou copropriété.
7. **Le résultat financier** de cet exercice est de 286 838 € dû principalement par les redevances des nouveaux bâtiments (85 €/ m2).
8. Notre volonté de **garder l'architecture si originale d'Avoriaz et le caractère de station piétonne** est toujours le moteur de notre motivation. Nous voulons aussi montrer que nous sommes à la pointe de l'innovation pour le plus grand bénéfice de nos clients et propriétaires.

J'ai fait ma lettre au Père Noël et lui avait demandé beaucoup de belles choses :

- Tout d'abord beaucoup de neige, autant que l'hiver dernier,
- Des 100 Mbps de débit Internet pour tous les appartements reliés au réseau fibre,
- Un Diamant qui scintillera de tous ses feux avec sa nouvelle motorisation,
- Des traîneaux décorés pour participer au décor de Noël,
- Des nouveaux lieux festifs,
- Des étoiles et des étincelles dans les yeux de nos petits, envoutés par la magie de Noël à Avoriaz,

- Et que tous les propriétaires et touristes apprécient ces fêtes de fin d'année et cette saison de sports d'hiver avec leur famille et leurs amis dans notre belle station.

Je vous souhaite de bonnes fêtes et une bonne saison dans notre Avoriaz magique.

Guy DION
Président de l'ALDA

Mr SECHAUD demande à ce que ce rapport moral soit à l'avenir annexé aux éléments de convocation et il précise qu'il avait déjà sollicité ce point par le passé.

Mr DION prend bonne note.

Mr SECHAUD requête également un complément d'information sur la chenillette DIAMANT qui a coûté 250 K€ à la collectivité.

Mr DION rappelle que la Commune a financé cette chenillette en contractant un emprunt et que cet engin est loué à l'opérateur délégataire du transport de personnes, Mr CLOPPET, ce montage permettant à la Mairie de payer les annuités de cet emprunt.

Mr DASSONVILLE demande si cette chenillette était couverte par une garantie.

Mr DION répond que ce prototype a été réceptionné par les services municipaux comme conforme à son cahier des charges.

La résolution n°1 « Approbation du rapport moral du Président » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 377

Nombre de voix présentes ou représentées : 995

Nombre de voix exprimées : 974

Nombre de OUI : 911

Bulletins Blancs : 0

Nombre de NON : 0

Bulletins Nuls : 0

Nombre d'ABSTENTIONS : 63

La résolution n°1 « Approbation du rapport moral du Président » est approuvée.

2. RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE ET APPROBATION DES COMPTES (Résolution 2) :

Mme BOCQUET procède à la présentation des comptes de l'exercice 2017/2018 sur le support du document consultable en **annexe 3**.

A. RECETTES

	2017/2018	2016/2017
Ressources associatives	1 458 033 €	1 113 102 €
Ventes de marchandises	10 317 €	4 849 €
Prestations vendues	84 798 €	80 005 €
Produits de fonctionnement	1 553 148 €	1 197 956 €

Les ressources associatives correspondent aux cotisations perçues par l'ALDA. Elles progressent de 345 K€ en raison de la facturation assez importante des redevances sur les constructions nouvelles (résolution AGE ALDA de décembre 2013) au cours de cet exercice.

Les ventes de marchandises correspondent essentiellement aux ventes de livres et aux recettes de la machine à café.

Les prestations vendues regroupent les recettes d'entrée station, de participations réseau haut débit, de distribution de courrier et de refacturation des espaces verts de la commune.

B. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2017/2018	531 955 €
2016/2017	486 199 €
+ 9,41 %	+ 45 756 €

Ce poste regroupe toutes les charges de l'association, hormis les impôts et taxes ainsi que les charges de personnel qui apparaissent dans les tableaux suivants. Elles incluent les frais généraux de l'accueil, des espaces verts etc... et de fonctionnement de l'association. La progression provient principalement des dépenses d'études (étude mobilité).

• IMPOTS ET TAXES

2017/2018	16 676 €
2016/2017	16 866 €
- 1,13 %	- 190 €

Ce poste regroupe la formation professionnelle continue et la taxe sur les salaires.

Pour information, l'ALDA ne bénéficie pas du CITS car ce dernier est inférieur à l'abattement de 20 K€ dont bénéficie l'association sur sa taxe sur les salaires.

• CHARGES DE PERSONNEL

2017/2018	547 543 €
2016/2017	537 351 €
+ 1,9 %	+ 10 192 €

C. RESULTAT COURANT NON FINANCIER

2017/2018	280 782 €
2016/2017	14 424 €
+ 266 358 €	

Après déduction de la dotation aux amortissements (78 K€ contre 91 K€ en N-1) et des frais d'entretien du réseau câblé, le résultat courant non financier progresse de 266 K€ par rapport à l'année dernière.

D. RESULTAT FINANCIER

2017/2018	178 €
2016/2017	729 €
- 75,58 %	- 551 €

Ceci correspond aux produits de placement de la trésorerie de l'association.

E. RESULTAT EXCEPTIONNEL

2017/2018	5 879 €
2016/2017	2 846 €
+ 106,35 %	+ 3 030 €

F. RESULTAT DE L'ANNEE

2017/2018	286 839 €
2016/2017	18 002 €
	+ 268 837 €

G. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Résultat exercice 2017/2018	286 839 €
Charges sans décaissement de trésorerie (amortissements)	+ 77 731 €
Produits sans encaissement de trésorerie	0 €
Plus-values sur cessions d'immobilisation	- 2 300 €
Capacité à générer de la trésorerie	= 362 270 €

Pour l'exercice 2017/2018, les investissements se sont portés à 101 139 €. Les plus significatifs concernent le démarrage du fibrage optique horizontal du réseau et l'achat d'une nouvelle fourgonnette (qui vient remplacer celle acquise en 2006).

H. TRESORERIE

Mme BOCQUET indique que l'ALDA a consolidé cette année sa situation financière de 263 K€ essentiellement grâce à la facturation de la redevance sur les constructions nouvelles.

Mme BOCQUET ajoute qu'il faut cependant tenir compte des décalages de trésorerie afin d'estimer le solde de trésorerie au 30/09/18 qui se porte ainsi à 597 222 €.

I. BUDGET COMPARE AUX COMPTES (annexe 2)

Mr SECHAUD demande comment sont calculées et facturées les redevances m².

Mr DION répond qu'il s'agit d'un appel de 85 €/m² facturé à la délivrance du permis de construire (redevance sur les constructions nouvelles).

Mr TASSIN demande si le montant de refacturation du traitement des espaces verts communaux correspond aux charges qu'il induit.

Damien TRETHAU répond que l'ALDA facture à la commune les opérations menées sur les emprises dont elle est propriétaire (nettoyage, remise en état, tonte...) et il ajoute que ce montant ne correspond pas effectivement au montant global de la prestation espaces verts du budget qui intègre le traitement global de la station (avec emprises privatives des copropriétés).

Mr TRETHAU rappelle que l'ALDA est délégataire de la commune pour cette mission après avoir répondu à l'appel d'offre diffusé par cette dernière pour les années 2017, 2018 et 2019. Le montant global de cette prestation est de 29 000 €. Le montant facturé pour 2018 est moindre sachant que certaines zones étaient en travaux et que la sécheresse estivale a aussi généré un cycle de tontes moins intensif.

Un participant demande pourquoi le poste vandalisme a été multiplié par quatre.

Damien TRETHAU déplore de nombreuses dégradations dans les coursives publiques au cours de l'hiver dernier suite au passage de tours opérateurs (bris de vitres) et de nombreuses incivilités. Il rappelle que les montants des franchises pratiquées par l'assureur de l'ALDA sont dissuasifs et ne permettent pas le remboursement de ces sinistres.

Plusieurs membres suggèrent qu'un système de vidéosurveillance soit déployé dans l'intégralité des passages publics, que la police municipale soit mobilisée et ils demandent si ces tours opérateurs vont être reconduits. Damien TRETHAU confirme cette reconduction et rappelle aussi l'importance de cette occupation pour l'économie générale de la station en périodes creuses (fort impact sur la location d'appartements, remontées mécaniques et économie générale de la station).

Concernant la surveillance, la gendarmerie opère des patrouilles régulières et la police municipale n'est pas active la nuit.

Mr LEBLANC demande si l'apport économique de ce type de tour opérateur est connu.

Michaël RUYSSCHAERT répond que SNOWBOXX permet comme indiqué précédemment de contribuer à la location du parc immobilier et ceci par le biais de nombreux vecteurs (hébergeurs traditionnels, plateformes internet type airbnb...).

Mr RUYSSCHAERT indique aussi qu'un service de sécurité de 70 vigiles est prévu pour cette année et que SNOWBOXX est aussi conventionné avec la gendarmerie. La venue de ce tour opérateur permet un remplissage de 82 %. Ceci équivaut aux taux de remplissage de Noël/nouvel an.

J. BILAN (annexe 1)

Mr SECHAUD indique qu'il ne retrouve pas dans le bilan les 100 000 € d'investissements engagés cette année et qui devraient selon lui faire augmenter les immobilisations corporelles du même montant.

Mme BOCQUET répond que les immobilisations figurent en valeur nette dans le bilan et qu'effectivement le montant n'apparaît pas dans son intégralité sachant qu'il faut tenir compte de la dépréciation d'anciennes immobilisations et de mises au rebut.

Mr SECHAUD félicite l'ALDA pour la tenue de ses comptes et sa santé financière. Il demande si des investissements sont prévus et si le montant de la trésorerie ne justifierait pas à terme une baisse de la cotisation de fonctionnement. Mr DION répond que cette bonne santé financière est aussi due à la facturation de la redevance sur les constructions nouvelles de la résidence Crozats C0 (environ 240 000 €) qui doit être injectée dans le financement du réseau fibre horizontal de l'ALDA. Mr DION rappelle que l'investissement fibre sera lissé sur plusieurs années pour un coût global de plus de 500 000 € (un complément sera apporté avec la facturation des 1,07 €/m² qui seront facturés sur l'exercice 2018/2019 (résolution AGO ALDA du 10/08/18)).

La résolution n°2 « Rapport de l'expert-comptable et Approbation des Comptes » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre Total d'inscrits : 1 377 voix
Nombre de voix présentes ou représentées : 995
Nombre de voix exprimées : 974

Nombre de OUI : 937	Bulletins Blancs : 0
Nombre de NON : 0	Bulletins Nuls : 0
Nombre d'ABSTENTIONS : 37	

La résolution n°2 « Rapport de l'expert-comptable et Approbation des Comptes » est approuvée.

3. QUITUS DE GESTION (Résolution 3) :

La résolution n°3 « Quitus de Gestion » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre Total d'inscrits : 1 377 voix
Nombre de voix présentes ou représentées : 995
Nombre de voix exprimées : 974

Nombre de OUI : 922	Bulletins Blancs : 0
Nombre de NON : 0	Bulletins Nuls : 0
Nombre d'ABSTENTIONS : 52	

La résolution n°3 « Quitus de Gestion » est approuvée.

Avant de passer au point suivant, Mr DION informe l'Assemblée du décès de Mr Etienne FERNAGUT, rédacteur du livre publié par l'ALDA à l'occasion du cinquantenaire de la station. Mr DION demande à l'Assemblée de respecter un moment de recueillement.

4. RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT DU SYNDICAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2018-2019 (Résolution 4) :

Sont membres sortants du Syndicat cette année :

- Alain BLAS, Georges COQUILLARD, Guy DION, Francis GIDOIN, Yves MICHEL (remplaçant de Emmanuel ARENS), Bernard TAVERNIER.

Se présentent ou se représentent :

- Alain BLAS, Georges COQUILLARD, Guy DION, Francis GIDOIN, Bernard TAVERNIER et Eric DUSSART.

La résolution n°4 « Renouvellement du tiers sortant du Syndicat au titre de 2018-2019 » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 377 voix

Nombre de voix présentes ou représentées : 995

Nombre de voix exprimées :

Bulletins Blancs : 0

Bulletins Nuls : 0

Sont élus :

Monsieur Alain BLAS (suppléant : Thomas FAUCHEUR)

Monsieur Guy DION (suppléant : Simon CLOUTIER)

Monsieur Bernard TAVERNIER (suppléant : Richard MOPTY)

Monsieur Eric DUSSART (suppléante : Catherine LEPREUX)

Monsieur Georges COQUILLARD (suppléant : Frédéric BRUN)

Monsieur Francis GIDOIN (suppléante : Caroline DEWISCH)

Nombre de voix :

936

917

916

912

902

784

5. QUESTIONS DIVERSES :

A/ RESEAU INTERNET :

Mr DION revient sur les difficultés rencontrées depuis plusieurs semaines et qui ont impacté les immeubles du centre station Fontaines-Blanches, Intrets ½ et Portes du Soleil A/B.

Mr GOMEZ (STS 74) explique que l'origine du dysfonctionnement a pu être isolée ce jour et qu'il s'agissait d'un segment privatif situé au quatrième étage de la copropriété des Intrets 1 et desservant plusieurs appartements. L'identification de la génération de ces interférences n'a pas encore été établie et il a été décidé de ne pas reconnecter cette branche au réseau.

Mr JOMBART indique qu'une perturbation est connue depuis octobre 2018 et que ses relances n'ont pas été prises en compte.

Mr GOMEZ répond que cette perturbation est aléatoire et apparait comme générée par l'activation d'un matériel interférant sur le bon fonctionnement du service sur le réseau coaxial de ces résidences.

Mr GOMEZ rappelle que la technologie coaxiale internet utilise des fréquences montantes et descendantes qui peuvent être très facilement dégradées par des interférences émanant de câblages ou matériels détériorés. Ainsi, un appartement peut impacter tout le bon fonctionnement d'un secteur.

Mr DION rappelle l'importance de migrer le plus rapidement possible vers la fibre optique dont la stabilité a pu être évaluée.

A ce jour, une centaine d'appartements sont équipés de modems fibres dans la station.

Damien TRETHAU invite aussi les représentants d'immeubles dont la verticalité a déjà été fibrée à sensibiliser leurs copropriétaires sur l'importance de s'y raccorder afin de pouvoir bénéficier de performances incomparables.

Mme MENTHON demande si un retour de l'ARCEP s'est fait connaître après la prise de contact opérée par l'ALDA.

Mr DION répond que l'ALDA y est bien référencée comme opérateur de communications électroniques mais qu'aucun retour n'a été formulé suite à la participation de l'association à la consultation de l'année dernière.

Mr DION rappelle que le déploiement amorcé par l'ALDA répond complètement aux recommandations de l'ARCEP sinon plus.

Mr JOMBART demande si le fait de connecter de plus en plus d'appartements au réseau fibre ne va pas ralentir le système en général.

Mr DION répond que ce sujet est anticipé chaque année avec la souscription de nouveaux abonnements proposant davantage de ressource en bande passante.

Mme MARTINACHE (Neva) et Mr DUSSART (Hauts-Forts 2) confirment qu'ils se sont équipés du système fibre et que les performances sont incomparables avec ce qui est proposé sur le réseau coaxial.

B/ ALPAGES 2 / RETOUR SKIS AUX PIEDS :

Mr GRABKOWIAK revient sur la demande formulée par sa copropriété concernant l'ouverture du filet haut situé en amont des Alpes et qui pourrait permettre un retour skis aux pieds.

Mr RICHARD répond que cette demande a été refusée pour raison de sécurité et il indique que ce sujet pourrait à nouveau être soumis au responsable communal.

C/ VOIRIE :

Mr LEBLANC demande s'il est envisageable d'équiper les dameuses circulant pour le transport de personnes et marchandises de peignes afin de minimiser les dégradations sur la voirie.

Mr CLOPET répond que cela n'est pas possible techniquement sachant que les engins doivent tracter des luges.

D/ HORLOGE OFFICE DE TOURISME :

Mr RACLOZ fait remarquer que la pendule n'est pas à l'heure et il demande son réglage.

Cette demande sera reportée aux services municipaux.

Le Président de l'ALDA
Guy DION



Le Secrétaire de séance
Damien TRETHAU

